

SCANDALE AUTOUR DE L'ILE : PLUS DE 200 ARBRES ABATTUS !

Sans en référer à quiconque, Monsieur le Maire a prit un arrêté autorisant le Conseil Général à abattre une grande partie des arbres vivants sur notre commune.

Certes, le projet prévu par le C.G. consiste à redonner un aspect « naturel » au secteur. Certes, les peupliers n'appartiennent pas aux essences autochtones. Mais n'aurait-il pas, sur le fond, été préférable de n'abattre que les sujets abîmés en attendant que de nouvelles pousses grandissent et remplacent les plus grandes. Sur la forme, pourquoi ni la population (a fortiori les riverains), ni les Élus municipaux n'ont pas été informés ?

En Conseil Municipal, Jean-Pierre VERNERY avait demandé et obtenu du Maire qu'il y ait replantation sur ALDI. Ce sera réalisé quand ?

Principales interventions lors du Conseil du 4 octobre dernier

En choisissant cette date, Monsieur le Maire s'assurait de l'absence d'une grande part de son opposition, afin de pouvoir régner en paix. Il n'avait pas pensé que les habitants de la commune qu'il régente auraient eux aussi envie de lui faire part de leur mécontentement face à sa gestion désinvolte. A l'ordre du jour, des points de nature secondaire, mais rien sur l'abattage de plus de 200 arbres sur la commune, autorisé par le Maire, sans en référer à quiconque. Même si, au début de son mandat, par un simple vote dans la foulée de son élection, il s'est fait octroyer par le Conseil quasiment les pleins pouvoirs, il aurait pu faire montre de gestion démocratique s'il avait soumis – ne serait-ce que pour information – au Conseil Municipal le projet d'abattage de ce patrimoine communal.

Pourquoi le projet n'a-t-il pas été soumis au Conseil Municipal ?

Parti comme il est parti, est-ce que, si un projet visant à raser la moitié de la commune pour y implanter un aéroport venait sur le bureau du Maire, celui-ci signerait l'arrêté autorisant les travaux, sans en aviser son Conseil ?

La tempête de 1999 a laissé des traces dans notre commune. La grêle d'août 2001 a abîmé quelques cultures, arbres, toitures, vitres ou voitures. Mais la décision de Monsieur le Maire de septembre 2002 a fait des ravages. Il faudra des dizaines d'années pour réparer les dégâts !

Osons espérer qu'il ne faudra pas autant d'années pour que la commune se remette de la gestion désastreuse menée depuis son élection.

Christophe SAVARD, Conseiller Municipal

Lors de la séance, Monsieur MONS a essayé d'obtenir des précisions sur le contrat Contact ainsi que sur le plan de circulation de la commune, mais en vain.

S'agissant de l'aire des gens du voyage, les membres de la majorité et de l'opposition se retrouvent contre le projet d'implanter une aire sur notre commune. Cependant, il est stupéfiant d'entendre Monsieur le Maire s'étonner de l'absence des deux représentants de la commune au SIEP, alors qu'il a convoqué le Conseil sachant pertinemment que les représentants étaient au Congrès de leur formation politique à Toulouse, au même moment. Personne ne sait s'il est capable d'ubiquité, mais tout le monde peut constater sa faible considération pour les membres de son opposition municipale.

BROCANTE "DES CHAILLOTS"

Moins d'exposants que les années passées hormis septembre 2001.

- le manque d'affiches indiquant ce vide-grenier (le président du Comité des Fêtes, d'ailleurs très batailleur, nous a dit qu'il fallait les coller nous-mêmes),

- le manque de fléchage pour les exposants et les visiteurs venant de l'extérieur,

- les voitures et motos qui roulent dans la rue Ambroise Paré - rue qui aurait dû être interdite à la circulation !....

Heureusement, nous n'avons pas eu à déplorer d'accident.

Bref, une organisation à revoir ...

Rendez-vous l'année prochaine même s'il plane sur notre vide grenier, un air de fin certaine.

**Une habitante
de la rue Ambroise Paré**

INFORMATION

Information aux Champenois riverains des châteaux d'eau situés rue du Panorama.

Les riverains sont très mécontents de l'antenne relais pour téléphones mobiles implantée à proximité des habitations, sans qu'ils aient été concertés.

C'est pourquoi ils ont organisé une pétition afin de demander aux élus **l'application du principe de précaution.**

Quelles sont les répercussions sur notre santé à plus ou moins long terme ?

La question est posée et cette pétition va être envoyée aux élus concernés.

**Christian
DEPARIS
Groupe
«Pour valoriser et
mieux vivre à
Champagne»**

NOTRE QUARTIER, OUBLIÉ !

Rue Ambroise Paré et prolongement de la rue des Mortuailles fin juillet 2002.



Photo prise fin juillet qui montre la friche en haut de la rue des Mortuailles mais nous aurions pu faire d'autres clichés dans d'autres rues oubliées de Champagne.